Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 022-212202311-20251211-2025121101-DE

Département des Côtes-d'Armor
Mairie
1 rue de la Mairie
PLOURAC'H
22160
Tél : 02.96.45.02.94

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOURAC'H – n° 01

Séance du : 11 décembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le onze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLOURAC'H, dûment convoqué le deux décembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick LARVOR, Maire.

Présents : Yannick LARVOR, Jean-Pierre GUILLERM, Claude CARIO, Philippe LE GUILCHER, Marina URVOAZ, Véronique DILASSER, Aurélien FER, Huguette LARHANTEC, Corinne LOZAC'H et Alain LE COANT.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre GUILLERM

2025-12 11 01

OBJET : Déclassement d'une partie du domaine public à Cosquer L'Hostis et cession gratuite

Monsieur le Maire précise qu'à la suite de l'accord de principe donné en séance du 4 novembre 2024, une enquête publique a été menée du 13 au 28 octobre 2025 en vue du déclassement d'une partie du domaine public au lieudit Cosquer L'Hostis en PLUQUELLEC.

Le Commissaire-enquêteur, considérant que le déclassement « permet l'harmonisation de la propriété », a émis un avis favorable.

Il y a lieu d'entériner la position de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- décide de déclasser une partie du domaine communal, non cadastrée, section WL pour une contenance de 420 m² ;
- décide de rétrocéder au GAËC DUBOURG la partie déclassée, la cession se fera à titre gratuit, étant entendu que tous les frais éventuels encore à venir seront à la charge des demandeurs ;
- autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et tout autre document y afférent.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
et ont signé tous les membres présents.

Pour expédition conforme,
Le Maire

